

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 29 janvier 2021	N° 2021-21

Convocation du 22 janvier 2021

Aujourd'hui vendredi 29 janvier 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Dominique ALCALA à M. Jérôme PESCHINA
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h50
Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST à partir de 17h25
M. Bernard Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 16h20
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Claudine BICHET à partir de 12h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 17h11
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h11
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h15
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 14h35
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 15h à 16h
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 16h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 14h45
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Olivier CAZAUX à partir de 11h30
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 13h
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 12h
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 15h
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE de 11h à 12h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Marie RECALDE à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 29 janvier 2021	Délibération
	Direction circulation et stationnement Mission stationnement / Nouveaux usages de l'automobile / Logistique	N° 2021-21

Occupation du domaine public routier par la société Bluecub pour stations de recharges des véhicules électriques et autopartage - Protocole de fin de contrat - Remise en état du domaine public et remise de 170 bornes de recharges électriques à Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la délibération n°2013/0466 du Conseil métropolitain du 28 juin 2013, la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole le 1er janvier 2015, a autorisé la société Bluecub à déployer sur le domaine public routier un réseau de stations d'autopartage et de recharge de véhicules électriques. Une convention cadre a été ainsi signée le 31 juillet 2013 pour une durée de 10 ans entre La Cub et la société Bluecub en présence du groupe Bolloré.

À la suite d'une réorientation stratégique des activités d'autopartage décidée par le Groupe Bolloré, l'occupant a notifié à Bordeaux Métropole, par un courrier en date du 27 juillet 2020, la cessation de son service d'autopartage et de recharge, actant ainsi de son souhait de résilier la convention d'occupation. Selon les termes des articles 11 et 14 de ladite convention, la résiliation suppose le respect d'un préavis de quatre (4) mois pendant lequel les sites occupés doivent être remis en leur état initial par la société occupante Bluecub, sauf à ce que Bordeaux métropole en décide autrement.

Les parties se sont entendues sur une restitution des lieux avec maintien d'une partie de l'infrastructure de recharge des véhicules et des réseaux enterrés. 170 bornes, réparties sur 65 stations et 10 communes de la métropole (Bègles, Bordeaux, Bruges, Cenon, Floirac, Le Bouscat, Mérignac, Pessac, Talence et Villenave-d'Ornon) seraient ainsi maintenues et mises à niveau. La liste détaillée des sites figure en annexe du projet de protocole qui vous est soumis.

Le protocole de fin de contrat annexé à la présente délibération précise les attentes en termes de remise en état du domaine public pour les stations et / ou bornes supprimées, entérine le maintien et les évolutions des 170 bornes conservées, et détermine les modalités de transfert de ces équipements à Bordeaux Métropole.

Il permet également d'aménager le délai de préavis initialement prévu à 4 mois dans la convention cadre de juillet 2013, pour permettre à la société Bluecub de mener à bien les opérations citées plus haut.

Les bornes sont maintenues sur le domaine public à la condition que ces équipements soient en bon état de fonctionnement, exploitables et maintenables en l'état de restitution selon des protocoles et normes ouvertes. Aussi, les opérations de mise à niveau des bornes visent à rendre les bornes compatibles avec le protocole de communication OCPP (Open charge point protocol), en vue de les connecter à tout autre opérateur de recharge et de faciliter le parcours usagers. Cela permettra à Bordeaux Métropole de reprendre immédiatement l'exploitation et la maintenance desdites bornes de recharges et permettra aux usagers de bénéficier des mêmes modalités et facilité d'utilisation que sur les autres bornes de recharge déjà implantées par Bordeaux Métropole et exploitées en régie.

Cette reprise de l'infrastructure existante et transformation en offre publique de recharge pour véhicules électrique améliorera ainsi le maillage actuel de bornes de charge rapides en proposant une offre complémentaire de charge lente à destination des usagers et riverains de ces stations.

Conformément aux dispositions encadrant l'occupation du domaine public, cette reprise de l'infrastructure n'ouvrira droit à aucune indemnité pour la société Bluecub et emportera transfert de propriété à titre gratuit au bénéfice de Bordeaux Métropole. Il convient d'autoriser l'intégration de ces bornes au patrimoine de Bordeaux Métropole, suivant procès-verbaux de remise de ces infrastructures établis entre la société Bluecub et Bordeaux Métropole.

Cette intégration sera comptablement constatée dans les comptes de la collectivité à sa valeur nette comptable, soit 726 161,14 euros au 31/12/2020 pour l'ensemble du patrimoine cédé.

Au terme de cette opération, l'offre globale de borne de recharge pour véhicules électriques serait la suivante :

- 16 bornes de charge rapide (31 points de charge), 2 bornes accélérées (4 points de charge) et 172 points de charge lente seront gérés par Bordeaux Métropole ;
- 235 bornes gérées par Metpark et les délégataires de stationnement dans les parkings et parcs relais de la Métropole.

Cette offre de recharge est complétée par les bornes accessibles sur espaces privés (parcs de stationnement, parkings de centre commerciaux, concessions automobiles, stations-services...).

Par ailleurs, et selon les volontés des communes concernées, les 175 places de stationnement libérées pourront être converties en places d'autopartage, espaces dédiés au freefloating ou à du stationnement vélo ou 2 roues motorisés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété de personnes publiques,

VU le Code de la voirie routière,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la convention cadre d'occupation du domaine public routier pour l'installation de stations de recharge pour véhicules électriques et d'autopartage du 31 juillet 2013,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la société Bluecub a développé une activité d'autopartage et de recharge pour véhicules électriques sur le domaine public en vertu d'une convention cadre d'occupation du domaine public de 2013 ;

CONSIDERANT QUE la société occupante Bluecub a signifié par courrier en date du 27 juillet 2020 l'arrêt de son activité et son souhait de résilier la convention précitée ;

CONSIDERANT QUE la fin programmée de la convention emporte remise en état initial du domaine public par l'occupant sauf à ce que la métropole en décide autrement ;

CONSIDERANT QU'il est de l'intérêt commun de la société Bluecub et Bordeaux Métropole qu'une partie de l'infrastructure de recharge de véhicules électriques soit maintenue sur le domaine public à l'expiration de l'occupation ;

CONSIDERANT QU'il est nécessaire d'acter les modalités de remise du domaine public par voie de protocole, et notamment les conditions de maintien d'infrastructures déployées par la société Bluecub ; Partant, de prolonger la convention pour ce faire ;

CONSIDERANT QU'il y a lieu de constater la cession à titre gratuit des installations maintenues au terme de l'occupation du domaine public par la société Bluecub à la Bordeaux Métropole ;

CONSIDERANT QU'il est nécessaire d'autoriser l'intégration de ces infrastructures dans le patrimoine de Bordeaux Métropole, laquelle sera comptablement constatée à la valeur nette comptable de ces équipements ;

DECIDE

Article 1 : d'adopter le projet d'avenant valant protocole de fin de convention annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser l'intégration des infrastructures maintenues sur le domaine public au terme de l'occupation dans le patrimoine de Bordeaux Métropole suivant procès-verbaux de remise.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération et notamment :

- à signer le protocole de fin de convention précité ;
- à inscrire le patrimoine remis dans les comptes à la valeur nette comptable arrêtée au 31/12/2020 à 726 161,14 euros par opération d'ordre non budgétaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 janvier 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2021	le Vice-président,
	Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH